

Évry-Courcouronnes, le 10 juin 2022

Affaire suivie par : Marine Deniau
Cheffe du Bureau Prévention des Risques et des
Nuisances

Le préfet de l'Essonne, préfet pilote du PAPI d'intention
Orge-Yvette

à

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour
l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette
(SIAVHY)

Objet : Validation de l'avenant n°2 à la convention cadre du PAPI d'intention Orge-Yvette

Réf : SE/BPRN/N°22-58

MAARCH : 2022D/53

P.I. : Synthèse de la validation financière – tableau TF02

Par courrier daté du 25 mars 2022, vous avez déposé, pour instruction, un avenant n°2 au PAPI d'intention Orge-Yvette, dossier complété en partie lors de l'instruction.

Ce projet s'inscrit dans la mise en oeuvre du PAPI d'intention en cours de réalisation. Il traduit les avancées que vous et les différents acteurs du territoire avaient pu conduire. Compte tenu de la publication du nouveau cahier des charges PAPI 3 version 2021, c'est ce cahier des charges qui est appliqué à l'instruction de votre PAPI d'intention, devenu PEP (programme d'études préalables au PAPI).

Considérant le rapport d'instruction de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France, je vous informe de la validation de votre projet. Cette validation est assortie des réserves et recommandations suivantes :

Réserve

1. Le suivi des nouvelles actions de l'avenant n°2, comme l'ensemble du PEP, sera effectué au moyen de l'outil web SAFPA que vous renseignerez, en lien avec les services de l'État. Le 1^{er} mars de chaque année, un bilan au 31 décembre de l'année précédente est renseigné dans SAFPA (tableau de suivi financier) pour chaque projet afin de faire état de l'avancement des opérations et de la consommation des crédits au titre du programme 181 « prévention des risques » ainsi que des prévisions de consommation de ces crédits sur la durée résiduelle des projets. Par ailleurs il vous appartiendra également de répondre aux demandes de service de l'État dans le cadre de la programmation budgétaire. Il est à noter que **le dossier ne comporte pas le tableau TF01 permettant d'avoir une estimation du rythme de la programmation budgétaire. Le porteur est invité à le transmettre dans les meilleurs délais à la DDT91 et à la DRIEAT.**

Recommandation

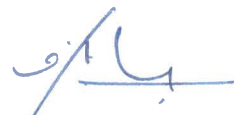
1. Le **porteur devra accompagner les maîtres d'ouvrage des nouvelles actions**, en particulier les artisans, bailleurs, propriétaires, copropriétés pour la réalisation des actions 5.13 à 5.17. En effet, cet accompagnement est primordial pour la réussite de la mise en oeuvre de ses actions, notamment compte tenu des délais.

Le présent courrier de validation ouvre la possibilité aux maîtres d'ouvrage de ce programme d'études préalables au PAPI (PEP) de demander des subventions au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) conformément au tableau figurant en annexe (avec montant maximum et taux maximum affichés). Ainsi le présent courrier ne constitue pas l'acte engageant l'État à subventionner les actions inscrites au PEP. Les subventions proviennent du BOP181 du Ministère en charge de l'écologie et seuls les arrêtés de subvention qui seront pris par les Préfets de départements concernés, à l'issue de l'instruction des demandes de subvention que déposeront les différents maîtres d'ouvrage, constitueront cet engagement.

Les réunions régulières du comité de pilotage et du comité technique de la démarche PEP sont des conditions indispensables à la mise en œuvre satisfaisante de ce PEP sur le terrain. Je vous remercie donc de bien vouloir y prêter une attention particulière.

Le cas échéant, vous informerez le référent État de votre démarche PEP, de toute difficulté sérieuse que vous rencontreriez dans la mise en œuvre du programme d'études préalables au PAPI.

Le Préfet de l'Essonne,



Eric JALON

Synthèse de la validation financière – tableau TF02

Axe 0 : Animation

N° Action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Est. BOP 1-14	% Part.	Est. FFRNM	% Part.	ASEM	% Part.	CD 31	% Part.	Avis instructeur
0.1	Animation de l'APAD et initiation et mobilisation des maîtres d'ouvrage	SAHAVY	238 400,0	TTC	142 800,0	60,2%	83 400,0	39,59%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	Prise en compte évènement 1 (+1an)
0.2	Préparation du PAPI complet	SAHAVY	45 000,0	HT	9 000,0	20,0%	0,0	0,0%	22 500,0	50,0%	0,0	0,0%	13 500,0	30,0%	
0.3	Mise en place d'un plateau collaboratif de centralisation et de pilotage de bon	SAHAVY	16 000,0	HT	8 000,0	50,0%	0,0	0,0%	8 000,0	50,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	
	Total		297 000,0		159 800,0	53,74%	93 400,0	31,45%	30 500,0	10,27%	0,0	0,0%	13 500,0	4,55%	

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

N° Action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Est. BOP 1-14	% Part.	Est. FFRNM	% Part.	ASEM	% Part.	CD 31	% Part.	Avis instructeur
I.1	Création d'un modèle hydraulique global simplifié	SAHAVY	85 000,0	HT	17 000,0	20,0%	0,0	0,0%	42 500,0	50,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	30,0%
I.2	Mise à jour du modèle hydraulique des 10grs aval	SNVOA	399 000,0	HT	79 800,0	20,0%	0,0	0,0%	199 500,0	50,0%	0,0	0,0%	119 700,0	30,0%	
I.3	Création d'un modèle hydraulique Orp Amont, la Romarède et la Prévalade	SIBSO	181 000,0	HT	36 200,0	20,0%	0,0	0,0%	90 500,0	50,0%	0,0	0,0%	54 300,0	30,0%	
I.4	Etude hydraulique globale	SAHAVY	150 000,0	HT	30 000,0	20,0%	0,0	0,0%	75 000,0	50,0%	22 500,0	15,0%	22 500,0	15,0%	
I.5	Etude de brèves manœuvres naut	SIBSO	62 000,0	HT	12 400,0	20,0%	0,0	0,0%	31 000,0	50,0%	0,0	0,0%	18 000,0	30,0%	
I.6	Cartographie des zones de vulnérabilité urbaines pour intégration dans le PLU	SIBSO	0,0	HT	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	
I.7	Définition de l'état sur les territoires en tôte de bassin	SIBSO	70 000,0	HT	14 000,0	20,0%	0,0	0,0%	35 000,0	50,0%	0,0	0,0%	30 000,0	40,0%	
I.8	Identification et pose de repères de crues ultra à des crues historiques	PNR Haute vallée de Chevreuse	17 000,0	HT	3 400,0	20,0%	0,0	0,0%	8 500,0	50,0%	3 400,0	20,0%	3 400,0	20,0%	
I.9	Communication à destination du grand public	PNR Haute vallée de Chevreuse	64 000,0	HT	12 800,0	20,0%	0,0	0,0%	32 000,0	50,0%	8 000,0	15,0%	8 000,0	15,0%	
I.10	Poursuite et diversification de la sensibilisation des scolaires	PNR Haute vallée de Chevreuse	29 000,0	HT	5 800,0	20,0%	0,0	0,0%	14 500,0	50,0%	4 900,0	15,0%	4 900,0	15,0%	
I.11	Formation des élus à la gestion du risque d'inondation	PNR Haute vallée de Chevreuse	7 000,0	HT	1 400,0	20,0%	0,0	0,0%	3 500,0	50,0%	1 050,0	15,0%	1 050,0	15,0%	
I.12	Actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI	SAHAVY	3 000,0	HT	600,0	20,0%	0,0	0,0%	1 500,0	50,0%	450,0	15,0%	450,0	15,0%	
	Total		1 082 000,0		212 400,0	20,0%	0,0	0,0%	621 700,0	49,12%	39 700,0	3,74%	289 200,0	27,14%	

Axe 2 : Surveillance, prévention des crues et des inondations

N° Action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Est. BOP 1-14	% Part.	Est. FFRNM	% Part.	ASEM	% Part.	CD 31	% Part.	Avis instructeur
II.1	Etude de réseaux de surveillance des bassins (eau et de débit)	SAHAVY	22 000,0	HT	4 400,0	20,0%	0,0	0,0%	8 800,0	40,0%	8 800,0	40,0%	0,0	0,0%	
II.2	Le plateau d'échange et de consultation des données de suivi de débits et de hauteurs s	SAHAVY	10 000,0	HT	2 000,0	20,0%	0,0	0,0%	4 000,0	40,0%	8 000,0	80,0%	4 000,0	40,0%	
	Total		32 000,0		6 400,0	20,0%	0,0	0,0%	12 800,0	40,0%	16 800,0	52,0%	4 000,0	12,5%	

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

N° Action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Est. BOP 1-14	% Part.	Est. FFRNM	% Part.	ASEM	% Part.	CD 31	% Part.	Avis instructeur
III.1	Prévention et communication par les systèmes d'alerte à la population sur l'ensemble du ba	SNVOA	6 000,0	HT	3 000,0	50,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2 400,0	40,0%	
III.2	Retour global d'expérience sur le bassin versant	SNVOA	0,0	HT	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	
III.3	Accompagnement des communes à la réalisation d'ouvrages de crise	SNVOA	49 000,0	HT	29 400,0	60,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	19 600,0	40,0%	
	Total		55 000,0		33 000,0	60,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	22 000,0	40,0%	

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

N° Action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Est. BOP 1-14	% Part.	Est. FFRNM	% Part.	ASEM	% Part.	CD 31	% Part.	Avis instructeur
IV.1	Elaboration du PPR de la Remède	DDT 91	0,0	HT	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	
IV.2	Elaboration du PPR de l'Yvette amont (zones yvelines du bassin versant)	DDT 78	0,0	HT	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	
IV.3	Mise en place d'une stratégie de préservation de parcelles en zones à risque	SAHAVY	8 000,0	HT	1 200,0	20,0%	0,0	0,0%	3 000,0	30,0%	900,0	15,0%	600,0	15,0%	
IV.4	Compte de risque inondation par département, département et communes de rive droite	SAHAVY	23 000,0	HT	4 600,0	20,0%	0,0	0,0%	11 500,0	50,0%	3 450,0	15,0%	3 450,0	15,0%	
IV.5	Animation de la gestion des eaux pluviales et maîtrise des ruissellements	SAHAVY	25 000,0	HT	5 000,0	20,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	10 000,0	40,0%	10 000,0	40,0%	
	Total		56 000,0		10 800,0	20,0%	0,0	0,0%	14 500,0	28,85%	14 350,0	28,57%	14 350,0	28,57%	

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

N° Action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	MO	% Part.	Est. BOP 1-14	% Part.	Est. FFRNM	% Part.	ASEM	% Part.	CD 31	% Part.	Avis instructeur
V.01	Etude des lieux des réseaux stratégiques en zone inondable	SAHAVY	18 000,0	HT	3 200,0	20,0%	0,0	0,0%	8 000,0	50,0%	0,0	0,0%	4 800,0	30,0%	
V.2	Etude de vulnérabilité sur les zones à risque du territoire	SAHAVY	34 000,0	HT	6 800,0	20,0%	0,0	0,0%	17 000,0	50,0%	0,0	0,0%	10 200,0	30,0%	
V.3	Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité globale sur le territoire	SAHAVY	29 000,0	HT	5 800,0	20,0%	0,0	0,0%	14 500,0	50,0%	0,0	0,0%	8 400,0	30,0%	
V.4	Messure de communes visant à engager des démarches de réduction de la vulnérabilité	CD 91	0,0	HT	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	
V.5	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur le commune de Savigny-sur-Orge	Commune de Savigny-sur-Orge	66 000,0	HT	13 000,0	20,0%	0,0	0,0%	26 000,0	40,0%	0,0	0,0%	26 000,0	40,0%	
V.6	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur le commune de Vry-Château	Commune de Vry-Château	33 330,0	HT	6 666,0	20,0%	0,0	0,0%	13 330,0	40,0%	0,0	0,0%	13 330,0	40,0%	

